Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche **Service de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation** Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDESR/N2012-2091** **Date: 23 juillet 2012**

Date de mise en application : **session d'examen 2014**

Annule et remplace : Notes de service

DGER/SDPOFE/N 2007-2152 du 24 décembre 2007

DGER/SDPOFE/N 2007-2153 du 24 décembre 2007

Nombre d'annexe : 6

Le Ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt
à
Destinataires (cf liste jointe)

Objet : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option « développement, animation des territoires ruraux ».

Bases juridiques : Livre VIII du code rural et de la pêche maritime.
Arrêté du 15 juin 2012 portant création et fixant les conditions de délivrance du Brevet de technicien supérieur agricole option « développement, animation des territoires ruraux ».

Mots-clés : BTSA développement, animation des territoires ruraux – BTSA DATR – Epreuves – CCF – Hors CCF – Tronc commun – Domaine professionnel – EPS – MIL – M11.

Destinataires	
Pour exécution - Administration centrale - Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) - Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) - Hauts-commissariats de la République - Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - Inspection de l'enseignement agricole - Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles - Unions nationales fédératives d'établissements privés	**Pour information** - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation de l'option « développement, animation des territoires ruraux » du BTSA en application de l'arrêté du 15 juin 2012 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « développement, animation des territoires ruraux ».

La présente disposition **est applicable à partir de la rentrée scolaire 2012** pour la session d'examen 2014 du BTSA « développement, animation des territoires ruraux ».

Les épreuves concernées sont les suivantes :
- E1 et E7 : épreuves nationales terminales ;
- E2, E3, E4, E5 et E6 : dans le cadre du CCF et hors cadre CCF ;
- EPS et MIL.

Sommaire de la note de service

I. Cadre général des modalités d'évaluation ;
II. Modalités d'évaluation des épreuves du tronc commun et du module d'initiative locale (MIL) ;
III. Modalités d'évaluation des épreuves E5, E6 et E7 ;
IV. Cas particulier du module M11 « Accompagnement au projet personnel et professionnel » ;
V. Candidats ajournés lors de la dernière année d'application du BTSA non rénové;
VI. Instructions complémentaires dans la note de service DGER/SDESR/N2009-2126 du 15 décembre 2009.

I. – CADRE GENERAL DES MODALITES D'EVALUATION

La définition de ce BTSA rénové en terme de référentiels (professionnel, certification et formation) nécessite la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'évaluation, en cohérence avec l'approche par capacités. Ces dernières sont induites par le référentiel professionnel et traduites dans le référentiel de certification. Elles ne peuvent être évaluées qu'une seule fois.

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme du brevet de technicien supérieur agricole option « développement, animation des territoires ruraux » repose sur sept épreuves.
Le dispositif d'évaluation porte ainsi sur deux épreuves nationales terminales qui représentent 50 % du total des coefficients et sur cinq épreuves avec des modalités différentes selon que le candidat est en contrôle certificatif en cours de formation – CCF – ou hors CCF. Ces cinq épreuves représentent 50 % du total des coefficients.

L'épreuve générale, E1 : « Expression française et culture socioéconomique » de nature écrite. Elle permet d'évaluer la capacité « S'exprimer, communiquer et comprendre le monde : Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société ».

L'épreuve professionnelle, E7 : « Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel ». Elle permet d'évaluer la capacité générique « Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle », ainsi que des capacités spécifiques liées à chaque option.

Présentation des cinq épreuves (50 % des coefficients)
Dans le cas des établissements mettant en œuvre le contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le président de jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif.
La note globale obtenue par le candidat à l'ensemble de ces épreuves est affectée du coefficient défini.

Délivrance du diplôme
Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales ;
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10, calculée sur l'ensemble des résultats des épreuves auxquels s'ajoutent les points au-dessus de 10 de la note d'éducation physique et sportive et de la moyenne des modules d'initiative locale. Ces points supplémentaires sont multipliés par trois.

II. – MODALITES D'EVALUATION DES EPREUVES DU TRONC COMMUN ET DU MODULE D'INITIATIVE LOCALE (MIL)

ÉPREUVE TERMINALE INTÉGRATIVE E1

« Expression française et culture socioéconomique »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E1	Ecrite	6	3h30 + 30 min

L'évaluation se déroule dans les mêmes conditions pour les étudiants en CCF et hors CCF.

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer la sous-capacité suivante incluse dans la capacité générale :
- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde :
  - Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société.

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre des modules **M21 et M22.**

Le sujet proposé aux candidats se réfère à un thème culturel et socio-économique mis en œuvre dans le cadre des modules de formation **M21 et M22** et des activités pluridisciplinaires. Chaque année, une note de service précise le thème au programme pour tous les BTSA. Ce thème est valable pour une promotion.

Nature de l'épreuve
L'épreuve est une production écrite qui s'effectue sur la base d'un corpus de documents. L'un d'eux, document principal, d'environ 800 à 1200 mots, est de nature argumentative. Les autres documents présentent des informations ou des points de vue contradictoires ou complémentaires. L'ensemble de ces documents est lisible en moins d'une demi-heure.

L'épreuve comprend deux parties :

- Dans la première partie, l'objectif est de vérifier que le candidat a compris le texte du document principal en mobilisant ses référents culturels et socioéconomiques. Le candidat répond à des questions portant sur la compréhension du texte principal.
- Dans la deuxième partie, l'objectif est de vérifier que le candidat sait, dans une situation de communication donnée, s'exprimer par écrit. Le candidat, à partir de documents fournis et de ses référents culturels et socioéconomiques, expose un point de vue, l'illustre et l'argumente.

Evaluation de l'épreuve
Elle est assurée, à partir d'une grille nationale[1] par, obligatoirement, un enseignant d'économie et un enseignant choisi parmi les disciplines suivantes : français ou éducation socioculturelle.

[1] Voir annexe 1.

EPREUVE E2

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer les sous-capacités suivantes incluses dans la capacité générale :

- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde :
  - Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale ;
  - Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ;
  - Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire ;
  - S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ;
  - Interagir dans des situations de communication variées ;
  - Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet.

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre des modules **M21 et M22.**

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Nature	Coefficient
E2	3 CCF	3

Ces trois CCF sont affectés du même coefficient.

Contrôle certificatif en cours de formation n°1 – CCF n°1

Le CCF n°1 évalue l'acquisition des capacités : « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire » et « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ».
Il se présente sous la forme d'une communication orale intégrant des supports de communication. L'étudiant effectue une recherche documentaire, individuellement ou en binôme, et réalise un traitement de l'information au travers d'une démarche de médiation documentaire qu'il définit. Ce travail s'appuie obligatoirement sur le thème socio-économique et culturel au programme.
Il s'agit de traiter l'information afin d'argumenter dans le cadre d'une situation concrète de communication orale imposée par l'équipe enseignante. L'évaluation se décompose en deux phases :

Phase 1 : L'évaluation de la qualité de la démarche de médiation documentaire et du traitement de l'information.

Cette évaluation est réalisée a minima par deux enseignants dont le professeur documentaliste, à partir des productions écrites de l'étudiant et d'éventuels entretiens individuels effectués tout au long de la démarche de médiation documentaire. Elle représente la moitié de la note de CCF n°1.

L'évaluation permettant d'évaluer la capacité « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire » porte essentiellement sur la démarche de médiation documentaire et pas seulement sur le produit documentaire en lui-même. Elle est par conséquent réalisée de manière progressive en s'appuyant non seulement sur le produit documentaire construit dans le cadre de la médiation documentaire elle-même, mais également sur un outil de suivi individuel de la démarche de médiation documentaire (du type « carnet de bord ») qui est élaboré à partir des productions écrites détaillées ci-dessous :

- une fiche relative à la démarche de médiation documentaire : définition précise du besoin d'information et de la problématique, formulation et justification d'une démarche de médiation documentaire pertinente, présentation du cahier des charges de la démarche ;
- une fiche relative à la stratégie de recherche documentaire : questionnement, mots clés, équations de recherche et argumentation, mobilisation des concepts et des techniques nécessaires à une recherche et à un traitement de l'information pertinent, exploration des différents outils de recherche à disposition, évolution de la stratégie de recherche en fonction des résultats ;
- une bibliographie analytique : signalement et résumé (ou analyse) de chaque document ;

- des fiches de lecture et d'analyse pour les documents jugés essentiels : résumé informatif, présentation des critères d'évaluation de la qualité de l'information et notamment de la pertinence par rapport au sujet traité, biographie de l'auteur, contextualisation ;
- l'ensemble des documents élaborés dans le cadre de la médiation documentaire : sélection d'un corpus de documents pertinents, traitement de l'information au regard d'une problématique exprimée et au service d'une argumentation ainsi que tous les documents secondaires jugés nécessaires ;
- une fiche relative au parcours individuel de l'étudiant (difficultés rencontrées, aides, pré-acquis, …) permettant de contextualiser le travail réalisé par l'étudiant.

Phase 2 : L'évaluation de la communication orale d'une durée de quinze minutes minimum par étudiant.

L'évaluation porte sur la sous-capacité « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ».
L'étudiant argumente oralement dans le cadre d'une situation concrète de communication imposée par l'équipe enseignante. Il s'appuie obligatoirement sur des supports de communication.

Cette évaluation est réalisée a minima par deux enseignants dont le professeur de français. Elle représente la moitié de la note du CCF n°1 et évalue l'aptitude du candidat :
- à s'exprimer à l'oral dans une situation de communication donnée :
  - l'étudiant prend en compte la situation de communication (contexte, public, temps imparti) et adopte le niveau de langue et les procédés d'expression adéquats ;
  - il s'implique et utilise correctement les codes paraverbaux (timbre, volume, débit, articulation) et non verbaux (champ visuel, gestuelle, posture, attitude).

- à mettre en œuvre une argumentation orale :
  - l'étudiant met en œuvre une argumentation en relation avec la problématique choisie en veillant à la cohérence du cheminement argumentatif et à la pertinence des arguments et des exemples ;
  - il utilise des supports adaptés et pertinents et maîtrise les codes utilisés (iconique, plastique, sonore).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 2 – CCF n°2

Le CCF n°2 évalue l'acquisition des capacités « Interagir dans des situations de communication variées » et « Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet » sous la forme de la conception et de la mise en œuvre, en petits groupes, d'un projet d'initiative et communication (PIC). Ce projet comprend obligatoirement l'élaboration d'un support de communication visuel ou audiovisuel et la mise en place d'une animation.
L'évaluation est réalisée par au moins deux enseignants du M22 dont le professeur d'éducation socioculturelle.
Elle comporte une partie collective (évaluation du groupe) et une partie individuelle. Elle prend appui sur le carnet de bord du candidat et les fiches projets. Elle permet de vérifier les aptitudes du groupe et du candidat à :
- se situer dans une démarche de projet (cohérence, faisabilité, objectifs, mobilisation des ressources) ;
- anticiper l'action (gestion du temps et des ressources, répartition des tâches, coopération, autonomie, adaptation) ;
- améliorer la communication dans la mise en œuvre du projet (communication avec un public, pertinence, impact du support, valorisation du projet).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 3 – CCF n°3

Le CCF n°3 évalue l'acquisition des capacités « Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale » et « Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ».
Il s'agit d'un écrit d'une durée de 3h30 (dont 30 minutes de lecture des documents) comprenant deux parties. La première vise à contrôler les connaissances acquises dans le domaine socio-économique, à évaluer la compréhension et l'interprétation des documents ainsi que la perception de leurs enjeux. La seconde prend la forme d'un développement structuré et argumenté de trois pages qui porte sur une question vive de la vie économique et sociale.
Ce CCF repose sur un corpus de documents de nature économique comprenant au maximum 5 pages, qui peut être lu en une demi-heure.

L'évaluation est réalisée par l'enseignant de sciences économiques en charge du M21.

2. Définition de l’épreuve terminale E2 pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E2	Oral	3	30 min

Nature de l'épreuve
Cette épreuve concerne à la fois les sciences économiques et l'éducation socioculturelle.
Il s'agit d'une épreuve orale d'une durée totale de trente minutes. Elle s'effectue à partir d'un dossier constitué de deux types de documents proposés par le candidat :

- un corpus documentaire cohérent et pertinent portant sur une question vive de nature économique et sociale. Ce corpus est constitué d'un article à caractère scientifique de 2000 à 8000 mots, exprimant un point de vue argumenté sur la question abordée. Une courte note de synthèse rédigée est jointe ainsi qu'une bibliographie indexée de 10 références maximum ;
- une affiche, présentée en format A3, réalisée par le candidat visant, soit à illustrer de façon synthétique et attractive la question traitée, soit à exprimer le point de vue personnel et critique du candidat sur le sujet. Ce document conçu pour s’inscrire dans une situation de communication imaginée par le candidat doit être compréhensible, indépendamment de la lecture de l'article, par un public large.

Evaluation de l'épreuve
L'épreuve se déroule en deux parties :
- dans la première partie, le candidat présente son dossier au jury composé de deux enseignants (un d'économie et un d'éducation socioculturelle). Dans un court exposé de 5 à 10 minutes maximum, il présente les enjeux de son sujet, reformule l'argumentation principale de l'article et présente son document visuel en précisant le contexte de communication dans lequel il pourrait trouver sa place ;
- dans la deuxième partie, le jury interroge le candidat, d'une part sur les connaissances nécessaires à la compréhension de l'article, son intérêt et sa portée, la cohérence du dossier, la pertinence de la bibliographie, d'autre part sur la pertinence et la qualité du message visuel proposé en relation avec l'intention déclarée.

Les capacités annoncées pour l’épreuve E2 seront évaluées au travers de la qualité de l’expression orale et du dossier présenté, ainsi que sur la maîtrise des connaissances et la pertinence langagière et technique du message visuel.

EPREUVE E3 « LANGUE VIVANTE »

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer les capacités suivantes :
- Communiquer dans une langue étrangère :
    - Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant des savoirs langagiers et culturels.

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre du module **M23.**

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Modalité	Coefficient
E3	4 CCF	3

L'épreuve est constituée par 4 CCF qui permettent d'évaluer les activités langagières : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite, expression orale (en continu et en interaction). Un CCF, au moins, se rapporte au domaine professionnel.

La pondération des coefficients des CCF est la suivante :
- Compréhension de l'écrit : 20 %
- Expression écrite : 20 %
- Compréhension de l'oral : 30 %
- Expression orale (regroupant l'expression en continu et en interaction) : 30 %

Pour mettre en oeuvre les évaluations, les enseignants de langue doivent se référer à la note de service DGER/POFE/N2007-2042 du 27 mars 2007 qui précise la « Mise en oeuvre des nouvelles pratiques d'enseignement et d'évaluation en langues liées à la primauté de l'oral et à l'adoption du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) ».

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E3	Orale 2 parties	3	20 min + 40 min de préparation

Nature de l'épreuve
Il s'agit d'une épreuve orale qui comporte deux parties, compréhension de l'oral et entretien en langue étrangère. Chaque partie compte pour 50% de la note globale. La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes. Les modalités sont les suivantes :

- 20 minutes sont consacrées à l'entretien avec l'examinateur. Le candidat commencera l'entretien par une présentation orale de 5 minutes ;
- 40 minutes sont accordées au candidat à la préparation des deux parties de l'épreuve. Il dispose librement de son temps de préparation. L'usage de dictionnaires monolingue et bilingue est autorisé.

Dans la première partie, l'objectif est d'évaluer la compréhension par le candidat de la langue parlée. L'évaluation est réalisée à partir d'un enregistrement sonore de bonne qualité, d'une durée de deux à trois minutes, fourni par l'examinateur et accompagné d'une grille de compréhension. Le niveau de compréhension requis est le niveau B2 du CECRL.
L'enregistrement sonore est, par son contenu, conforme au programme du module M23. Il est extrait de tout enregistrement en langue étrangère présentant les caractéristiques de la langue parlée.
La grille de compréhension de l'oral[2], libellée en français, sera remplie en français. Elle sera remise à l'examinateur au terme de la préparation mais ne fera l'objet d'aucun commentaire. L'examinateur la corrigera en fin d'épreuve, après le départ du candidat. L'évaluation ne prendra en compte ni la qualité de l'expression, ni l'orthographe.

[2] Voir annexe 3.

Dans la deuxième partie, l'objectif est d'évaluer le candidat sur son expression orale en langue étrangère à l'occasion d'un entretien entre le candidat et l'examinateur.
Le thème de cet entretien, choisi par l'examinateur, doit être conforme aux objectifs et au programme du module M23. Afin de guider le candidat ou stimuler sa réflexion, l'examinateur joint au sujet un document ne présentant pas de difficulté de compréhension (scénario invitant à un jeu de rôle, document iconographique, plan, schéma, tableau de chiffres, graphique etc…).

Évaluation de l'épreuve
L'évaluation est assurée par un enseignant de la langue étrangère concernée. Il évalue l'entretien (deuxième partie) à l'aide de la grille d'évaluation de l'épreuve de langue vivante[3], qui lui permet d'apprécier notamment l'expression orale, la prise de parole en continu et en interaction. Puis, après le départ du candidat, il évalue la compréhension de l'oral à partir d'un enregistrement sonore (première partie) grâce à la grille d'aide à l'évaluation (compréhension de l'oral) renseignée par le candidat.

[3] Voir annexe 4.

EPREUVE E4 « TRAITEMENT DE DONNEES »

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer les capacités suivantes :
- Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données :
    - Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ;
    - Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne.

Pour information, ces capacités sont acquises dans les cadre des modules **M41 et M42.**

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Modalité	Coefficient
E4	3 CCF	3

L'évaluation doit être suffisamment variée afin que, sur un nombre réduit de sessions d'examen, l'ensemble des objectifs soit évalué. L'épreuve est constituée par 3 contrôles.
Deux contrôles évaluent la sous-capacité acquise dans le cadre du module M41 : « Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ».

- CCF1 (coefficient 1,2) évalue les sous-capacités suivantes :
    - « Utiliser les notions de statistique en vue d'une modélisation a priori » ;
    - « Utiliser les notions de statistique et de probabilités en vue de l'estimation et d'une prise de décision ».

L'évaluation doit être équilibrée entre les deux sous-capacités.

- CCF2 (coefficient 0,8) évalue la sous-capacité spécifique aux BTSA regroupés par famille.

Un contrôle évalue la sous-capacité acquise dans le cadre du module M42 « Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne ».

- CCF3, de coefficient 1, d'une durée minimum de 1 heure 30, est construit autour d'un cas concret en liaison avec le domaine professionnel de l'option du BTSA et de manière à évaluer l'atteinte des objectifs 2, 3 et 4 du module M42. En conséquence il comporte obligatoirement :
    - la rédaction d'une démarche d'analyse structurée et complète relative à un problème à résoudre à l'aide des outils informatiques de traitement de données (données disponibles, traitements à réaliser, résultats à obtenir, choix des outils) ;
    - l'utilisation approfondie du tableur (fonctions avancées, liaisons, tableaux croisés) ;
    - l'utilisation de fonctions d'interrogation et d'édition d'un gestionnaire de bases de données (tris, requêtes, états) ;
    - l'utilisation raisonnée des outils de communication du type PréAO ou PAO (choix et mise en oeuvre de fonctionnalités adaptées au problème).

2. Définition de l'épreuve terminale E4 pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E4	écrit	3	3 heures

Nature de l'épreuve
L'épreuve est écrite et d'une durée de trois heures. Elle est constituée de plusieurs exercices. Elle porte sur les capacités du module M41 et peut également porter sur celles de l'objectif 2 du module M42 (analyse préalable à l'utilisation de l'outil informatique).

Évaluation de l'épreuve
Elle est réalisée à partir d'indications de correction par un enseignant de mathématique-informatique qui intervient dans la filière BTSA.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois.**

Objectifs de l'épreuve
L'épreuve permet de vérifier l'acquisition de la capacité générale suivante :

- Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser :
    - Mobiliser son intelligence motrice ;
    - Gérer un projet de formation physique et sportif.

Cette épreuve a pour support le module **M31** de 87 heures.

L'évaluation certificative est individuelle et s'effectue en cours de formation.
Elle porte sur une ou deux épreuves dont les activités support ont fait l'objet d'un temps de pratique motrice significatif et suffisamment important : tendre vers quarante heures d'enseignement sur les deux années.

Les critères de l'évaluation prendront en compte pour :
- 75% : le niveau de compétences atteint et les connaissances maîtrisées dans le ou les activités retenues ;
- 25% : l'analyse réflexive de sa pratique au regard de son projet de formation (conception, conduite, régulation, bilan).

Les référentiels d'évaluation seront proposés en cohérence avec les grilles d'activités retenues pour les examens du second degré. Ils valoriseront en premier lieu la dimension motrice des apprentissages.
Une note individuelle finale sur 20, arrondie au point le plus proche est proposée par l'enseignant d'EPS.
Les étudiants handicapés, les étudiants présentant une inaptitude partielle attestée par l'autorité médicale, se verront proposer une épreuve adaptée.
Les adaptations, proposées par les établissements en début d'année, à la suite de l'avis médical, sont arrêtées par le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

Les étudiants inaptes sont dispensés d'épreuve.

Les étudiants ne relevant pas du CCF ne sont pas évalués.

MODULE D'INITIATIVE LOCALE (MIL)

Seuls les points au-dessus de 10 de la note des MIL sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois**.

Le MIL (module M71) vise à permettre le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines.
Le MIL correspond à un volume horaire de 87 heures.

Pour les modalités de constitution d'un dossier MIL et les modalités d'évaluation se référer aux notes de services :

- DGER/POFEGTP/N2003-2047 du 2 juillet 2003 ;
- DGER/POFEGTP/N2004-2122 du 22 décembre 2004 ;
- DGER/SDI/N2011-2014 du 26 janvier 2011.

III. – LES MODALITES D'EVALUATION DES EPREUVES E5, E6 ET E7

EPREUVE E5

Objectif de l'épreuve
Cette épreuve a pour objet de vérifier l'acquisition des capacités suivantes :

- Identifier les éléments du contexte d'une structure, d'un projet en territoire rural :
  - Comprendre l'évolution du monde rural français et ses enjeux ;
  - Repérer et caractériser les acteurs, leurs réseaux, leurs stratégies ;
  - Appréhender les différentes politiques dans le champ des services en territoire rural.

- Utiliser les outils de gestion :
  - Utiliser les outils de gestion comptable, financière et budgétaire ;
  - Prendre en compte les éléments juridiques essentiels ;
  - Utiliser les techniques et outils de la mercatique et de la qualité des services ;
  - Animer une équipe de travail.

Ces capacités sont acquises dans le cadre des modules M 51, M 52, M 56, M 57 et M 58.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Modalité	Coefficient
E5	4 CCF	4

L'épreuve E5 se compose de 4 CCF :

– 1 CCF (coefficient 1), écrit.
Ce CCF permet d'évaluer la capacité : « Comprendre l'évolution du monde rural français et ses enjeux ».
Ce CCF concerne l'histoire-géographie et l'éducation socioculturelle.

– 1 CCF (coefficient 1), dont la nature est laissée au choix de l'équipe pédagogique.
Ce CCF permet d'évaluer les capacités : « Repérer et caractériser les acteurs, leurs réseaux, leurs stratégies » et « Appréhender les différentes politiques dans le champ des services en territoire rural ».
Ce CCF est construit à partir de situations concrètes.
Il concerne les sciences économiques, sociales et de gestion, l'histoire-géographie et l'éducation socioculturelle.

– 1 CCF (coefficient 1), écrit.
Ce CCF permet d'évaluer les capacités : « Utiliser les outils de gestion comptable, financière et budgétaire » et « Prendre en compte les éléments juridiques essentiels ».
Ce CCF est construit à partir de situations concrètes.
Ce CCF concerne les sciences économiques, sociales et de gestion.

– 1 CCF (coefficient 1), oral.
Ce CCF permet d'évaluer les capacités : « Utiliser les techniques et outils de la mercatique et de la qualité des services » et « Animer une équipe de travail ».
Ce CCF est construit à partir de situations concrètes.
Ce CCF concerne les sciences économiques, sociales et de gestion.

2. Définition de l’épreuve terminale pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E5	Ecrit	4	3 heures

Nature de l’épreuve

Il s’agit d’une épreuve écrite, de coefficient 4 et d’une durée de 3 heures.

Evaluation

L’évaluation est réalisée par deux enseignants dont un enseignant en sciences économiques, sociales et de gestion et un enseignant choisi parmi les disciplines suivantes : éducation socioculturelle ou histoire-géographie.

EPREUVE E6

Objectif de l'épreuve
Cette épreuve a pour objet de vérifier l'acquisition des capacités suivantes :

- Réaliser un diagnostic ciblé :
    - Maîtriser la méthodologie de diagnostic ciblé de territoire ;
    - Maîtriser les outils de diagnostic ;
    - Réaliser le diagnostic ;
    - Formuler des préconisations.

- Concevoir et mettre en œuvre un projet de services en territoire rural :
    - Maîtriser une méthodologie de projet ;
    - Définir le projet : finalités, objectifs, moyens ;
    - Exploiter des expériences proches ;
    - Réaliser l'étude de faisabilité des scénarios possibles ;
    - Mettre en œuvre le scénario choisi ;
    - Évaluer la réalisation du projet.

- Utiliser les méthodes et les outils de communication, de médiation et d'animation
- :
    - Choisir, élaborer et utiliser des supports dans une stratégie de communication professionnelle ;
    - Conduire une négociation en situation professionnelle ;
    - Animer en situation professionnelle des activités, des événements.

Ces capacités sont acquises dans le cadre des modules M 53, M 54, M 55 et M 58.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Modalité	Coefficient
E6	3 CCF	5

L'épreuve E6 se compose de 3 CCF.

– 1 CCF (coefficient 1,5), 2 parties : écrit de groupe et oral individuel ou écrit individuel et oral de groupe.
Ce CCF permet d'évaluer la capacité « Réaliser un diagnostic ciblé ».
L'évaluation certificative porte pour 50 % sur un travail de groupe.
Ce CCF concerne les sciences économiques, sociales et de gestion, l'histoire-géographie, l'éducation socioculturelle et les technologies de l'informatique et du multimédia.

– 1 CCF (coefficient 2,5) : 2 parties : écrit de groupe et oral individuel.
Ce CCF permet d'évaluer la capacité « Concevoir et mettre en œuvre un projet de services en territoire rural ».
L'évaluation certificative porte pour 70 % sur les capacités individuelles.
Les trois phases de la méthodologie de projet doivent être évaluées : conception, réalisation, évaluation.
Ce CCF concerne les sciences économiques, sociales et de gestion, l'histoire-géographie et l'éducation socioculturelle.

– 1 CCF (coefficient 1), pratique et oral.
Ce CCF permet d'évaluer la capacité « Utiliser les méthodes et les outils de communication, de médiation et d' animation ».
Le CCF porte notamment sur la réalisation de supports.
Ce CCF concerne les sciences économiques, sociales et de gestion, l'éducation socioculturelle et les technologies de l'informatique et du multimédia.

2. Définition de l’épreuve terminale pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E6	Oral	5	2 h 30 dont 30 min pour l’oral

Nature de l’épreuve
Il s’agit d’une épreuve orale, de coefficient 5 et d’une durée de 2h30 reposant sur l’analyse d’une situation professionnelle concrète.

Déroulement de l’épreuve
La situation professionnelle sur laquelle s’appuie l’épreuve est présentée dans un dossier constitué au préalable par les examinateurs. Ce dossier est composé d’un corpus cohérent de documents techniques, et d’une série de questions permettant de guider le candidat dans son analyse de la situation professionnelle.
L’épreuve se déroule dans les conditions suivantes :

1. Une préparation : 2 heures

Le dossier est remis au candidat au début de l’épreuve. Durant cette phase le candidat doit mobiliser ses connaissances pour réaliser une analyse de la situation professionnelle et avancer des propositions.

2. Un entretien : 30 min maximum.

A l’issue de cette préparation, le candidat doit :

- exposer son analyse de la situation professionnelle (10 min max) ;
- répondre aux questions du jury

Evaluation
L'évaluation est réalisée par deux enseignants choisis parmi les disciplines suivantes : sciences économiques, sociales et de gestion, histoire-géographie et éducation socioculturelle.
L’évaluation de cette épreuve se fait conformément à la grille nationale critériée fournie en annexe 5.

ÉPREUVE E7

« ÉPREUVE INTÉGRATIVE À CARACTÈRE TECHNIQUE, SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNEL »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E7 Partie 1	Ecrit	**6**	4 heures
E7 Partie 2	Oral	**6**	45 min
		12	

Cette épreuve nationale et terminale est affectée d'un **coefficient 12**. Elle se déroule dans les mêmes conditions pour les candidats en CCF et hors CCF.

Cette épreuve est caractérisée par son aspect contextualisé et intégratif, rendant compte d'une capacité globale à analyser des réalités professionnelles.

Objectif de l'épreuve :
L'épreuve permet d'évaluer les capacités suivantes :

- Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en développement, animation des territoires ruraux pour faire face à une situation professionnelle :
  - S'intégrer dans une structure et en analyser le fonctionnement ;
  - Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de situations professionnelles ;
  - Interagir en situation professionnelle ;
  - Répondre à une commande professionnelle.

Pour information, cette capacité est, entre autre, acquise dans le cadre des modules de formation professionnels**, du module M 61, des séquences en milieu professionnel et des activités pluridisciplinaires**.

L'épreuve E7 comprend deux situations d'évaluation : l'une est un écrit, (partie 1 de l'épreuve), l'autre est un oral (partie 2 de l'épreuve).

PREMIERE SITUATION D'EVALUATION : Ecrit – 4 h (coefficient 6)

Cette situation d'évaluation permet de vérifier l'acquisition de la capacité « répondre à une commande professionnelle ».

Nature de la situation d'évaluation

Cette partie de l'épreuve est un écrit avec documents, d'une durée de 4 heures comprenant le temps de lecture.
Il s'agit d'une étude de cas s'appuyant sur des documents fournis par le jury, relatifs à la conception de projet.

Déroulement de l'épreuve
A partir d'une situation concrète construite à l'aide de données réelles simplifiées (économiques, commerciales, sociales, historiques, géographiques, politiques, culturelles, juridiques...), le candidat doit montrer qu'il est capable d'analyser la situation proposée, d'élaborer, d'expliciter, de prendre position et de justifier un projet de services dans un territoire rural.
Il doit montrer également sa capacité à prendre du recul et à exercer son esprit critique.

Evaluation de l'épreuve
Elle est assurée par deux enseignants choisis parmi les trois disciplines suivantes : sciences économiques, sociales et de gestion, histoire-géographie et éducation socioculturelle.

DEUXIEME SITUATION D'EVALUATION : Oral – 45 minutes maximum (coefficient 6)

Cette situation d'évaluation permet de vérifier l'acquisition des capacités « s'intégrer dans une structure et en analyser le fonctionnement », « prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de situations professionnelles » et « interagir en situation professionnelle ».

Nature de la situation d'évaluation

Elle s'appuie sur des situations professionnelles vécues (SPV) au cours des périodes de stages. Ces SPV sont établies en référence aux quatorze situations professionnelles significatives (SPS) figurant dans le référentiel professionnel.
Les SPV doivent avoir été réellement et concrètement expérimentées par l'apprenant lors des périodes de stages en milieu professionnel (M61).
L'objectif est d'évaluer la démarche mise en œuvre par l'apprenant et les capacités mobilisées dans le cadre de deux SPV au cours des périodes de stages. Une SPV, **au moins**, sera en relation avec la mission principale du stage principal (M61).

Déroulement de l'épreuve

L'entretien avec le jury prend appui sur une note de synthèse réalisée par le candidat et envoyée au préalable à l'enseignant membre du jury. Cette note de 5 pages maximum doit comporter les éléments suivants :

- **Le contexte** permettant de comprendre la mission confiée ;
- **La mission confiée** à l'étudiant dans le cadre du projet dans lequel elle s'inscrit ;
- **L'action conduite** dans le cadre de cette mission ;
- **Les 2 SPV** présentées à l'oral.

La qualité de la note de synthèse est prise en compte dans l'évaluation globale. La note de synthèse est obligatoire.

La soutenance orale dure 45 minutes et comprend :

- 15 minutes maximum de présentation des deux SPV.

Pour étayer son propos, le candidat peut s'appuyer sur tout support à sa convenance dans la mesure où il est capable de le mettre en œuvre par lui-même.

- 30 minutes maximum d'entretien avec le jury.

Evaluation de l'épreuve

L'évaluation est assurée par un enseignant choisi parmi les 3 disciplines suivantes : sciences économiques, sociales et de gestion (SESG), histoire-géographie, éducation socioculturelle (ESC) et un professionnel.
L'évaluation de cette épreuve se fait conformément à la grille nationale critériée fournie en annexe 6.

IV. – CAS PARTICULIER DU MODULE M11

Ce module correspond à un volume horaire de 87 heures élèves.
Il n'appartient pas au domaine commun et n'est pas directement partie prenante dans l'acquisition de capacités faisant l'objet de l'évaluation du BTSA.

V. – CANDIDATS AJOURNES LORS DE LA DERNIERE ANNEE D'APPLICATION DU BTSA NON RENOVE

Epreuves du domaine professionnel
Pour les épreuves du domaine professionnel le principe de parallélisme entre les épreuves de l'ancien et du nouveau dispositif d'évaluation est le suivant :

Pour l'épreuve E5 : L'épreuve doit être passée.

Pour l'épreuve E6 : Le candidat peut conserver le bénéfice de l'épreuve E, si la note est supérieure ou égale à 10. Si cette condition n'est pas remplie, le candidat doit présenter l'épreuve E6.

Pour l'épreuve E7 : Le candidat peut conserver le bénéfice des épreuves ET2 et ET3 si la moyenne pondérée des deux notes est égale ou supérieure à 10. Si cette condition n'est pas remplie, le candidat doit présenter l'épreuve E7.

VI. – INSTRUCTIONS COMPLEMENTAIRES DANS LA NOTE DE SERVICE DGER/SDESR/N2009-2126 DU 15 DECEMBRE 2009

Il convient de se référer aux points suivants de la note de service « Expliciter les différentes situations et instructions pour l'évaluation des options du Brevet de technicien supérieur agricole dans la période de rénovation 2009-2013 » :
- Session dite « balai » ;
- Candidats ajournés lors de la dernière année d'application de l'option de BTSA non rénovée : « Epreuves du tronc commun » ;
- Module d'initiative locale (MIL) ;
- BTSA en un an.

La Directrice Générale de l'Enseignement
et de la Recherche

Marion ZALAY

ANNEXE 1

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E1

« EXPRESSION FRANCAISE ET CULTURE SOCIO-ECONOMIQUE »

OBJET DE L'ANALYSE	CRITERES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	NOTE/ BAREME
1ère partie	- Réponse(s) : - complète(s) - précise(s)	à préciser selon la ou les question(s) posée(s)	/7
2ème partie	- Adaptation du texte à la situation de communication	- respect de la forme demandée - organisation pertinente du texte - prise en compte du public visé	/3
	- Richesse des arguments	- diversité - pertinence - précision	/6
Sur les deux parties	- Présentation et maîtrise des codes	- présentation correcte - respect des codes orthographiques et morphosyntaxiques	/4
		Total	/20
		Note en points entiers	/20

ANNEXE 2

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION E2

Candidats hors CCF

Capacités	Critères et indicateurs de performance	Barème
➢ Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale ➢ Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ➢ Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire ➢ S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ➢ Interagir efficacement dans des situations de communication variées ➢ Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'une démarche de projet	1-Respect des consignes ➢ Présence de tous les éléments demandés en relation avec le sujet : • Article de longueur adéquate et de nature économique et sociale • Note de synthèse • Bibliographie • Affiche	**/2**
	2-Présentation orale du dossier ➢ Le corpus documentaire : • Raisons des choix (lien avec l'actualité ; implication personnelle) • Qualité de l'argumentation • (capacité à synthétiser l'article et à faire ressortir les enjeux, mise en valeur de la bibliographie) ➢ L'affiche : • Justification de la situation de communication (thème, objectif, public) • Analyse de la situation de communication • Choix et description du message	**/6**
	3-Maîtrise des notions économiques ➢ Synthèse écrite • Qualité, efficacité… ➢ Qualité de la bibliographie • Maîtrise, enrichissement du thème par la biblio, diversité des sources… ➢ Réponse aux questions : • Maîtrise du vocabulaire économique (définition) • Maîtrise des concepts utilisés dans l'article (approfondissement)	**/6**
	4-Maîtrise des codes (ESC) ➢ Pertinence de l'affiche : • Cohérence avec les intentions • Lisibilité, efficacité et originalité • Réponse aux questions	**/6**

NOTE FINALE (en points entiers) : /20

ANNEXE 3

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION E3

Candidats hors CCF

COMPREHENSION de l'ORAL (SUR 10)

Fiche à remplir en français – Grille fournie **à titre indicatif** (à adapter en fonction du support)

I – Compréhension globale		7 pts/10
Nature du document et/ou origine		
Intervenants (identité, fonction, qualité…)		
Contexte (lieu, époque…)		
Thème(s) général (aux)		
Idées principales		
II – Compréhension détaillée		3 pts/10
Argumentation, points de vue défendus, etc.		
Dates, lieux, chiffres, %, sigles, etc. (préciser le contexte)		
Autres éléments y compris sous-entendus, atmosphère, humour, ton, etc.		
Total 1ère partie		**/10**

ANNEXE 4

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE DE LANGUE VIVANTE E3

Candidats hors CCF

EXPRESSION ORALE	
ANALYSE ET EXPLOITATION DU DOCUMENT Rendre compte Interpréter Développer un point de vue personnel	**/2**
APTITUDE A COMMUNIQUER • Prise de parole en continu Autonomie Aisance • Entretien Réactions aux sollicitations de l'examinateur Initiative Capacité à intéresser et convaincre	**/2**
NIVEAU DE MAITRISE DE LA LANGUE Intelligibilité du message* Correction de la langue* Fluidité de l'expression Authenticité de la langue **/6** **Lexique, morphosyntaxe et prononciation sont plus particulièrement évalués ici.*	
Total	**/10**
COMPREHENSION ORALE	**/10**
Note finale Expression orale + compréhension orale	**/20** en points entiers

T O T A L	**/20 pts**

ANNEXE 5

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E6

Capacités	Sous capacités	Critères	Barème
Réaliser un diagnostic ciblé	– Maîtriser la méthodologie de diagnostic ciblé de territoire – Maîtriser les outils de diagnostic – Réaliser le diagnostic – Formuler des préconisations.	– Identification des acteurs et des usages du territoire – Caractérisation du territoire – Analyse des enjeux, du projet de développement du territoire	**/6**
Concevoir et mettre en oeuvre un projet de services en territoire rural	– Maîtriser une méthodologie de projet – Définir le projet : finalités, objectifs, moyens ; – Exploiter des expériences proches – Réaliser l'étude de faisabilité des scénarios possibles – Mettre en œuvre le scénario choisi – Évaluer la réalisation du projet	– Caractérisation du projet (porteur, cadre, objectifs, finalités...) – Pertinence du montage – Identification d'indicateurs de réussite	**/10**
Utiliser les méthodes et les outils de communication, de médiation et d' animation	– Choisir, élaborer et utiliser des supports dans une stratégie de communication professionnelle – Conduire une négociation en situation professionnelle – Animer en situation professionnelle des activités, des événements	– Pertinence d'une note d'intention de la stratégie de communication retenue – Aisance, clarté du propos – Argumentation	**/4**
		TOTAL	**/20**

ANNEXE 6

GRILLE D'EVALUATION DE LA PARTIE 2 DE L'EPREUVE E7
(coefficient 6)

Capacités	Sous capacités	Critères	Barème
Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en développement, animation des territoires ruraux pour faire face à une situation professionnelle	– S'intégrer dans une organisation et en analyser le fonctionnement	– Analyse de l'organisation dans son environnement – Analyse de la mission confiée dans le cadre d'un projet au regard des activités réalisées	**/6**
	– Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de situations professionnelles	– Justification du choix de la situation professionnelle vécue présentée par le candidat – Analyse des responsabilités et des initiatives relatées au travers des expériences exposées – Auto-évaluation des compétences acquises et projection dans un parcours professionnel	**/ 9**
	– Interagir en situation professionnelle	– Qualité de l'expression et de l'argumentation – Qualité des supports	**/5**
		TOTAL	**/20**